

Les Pays de la Loire dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Au sein de la Préfecture des Pays de la Loire, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. *Roiter*, CCE, Documentation française/D. *Vienney*, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. *Bénard*, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. *Breton*

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. *Koechlin*, p. 7 Campagne, Campagne/*Muriot*, p. 9 Campagne, Campagne/*Meissonier*, p. 10 Conseil régional des Pays de la Loire/A. *Le Bot*, p. 11 Conseil régional des Pays de la Loire, p. 12 Conseil régional des Pays de la Loire, p. 14 Conseil régional des Pays de la Loire/D. *Joubert*.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
Les Pays de la Loire, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Une extension importante des aides	
- Les réalisations de la période 1989-1993	
La participation aux autres politiques communautaires	12
- La coopération interrégionale	
- La recherche-développement	
- L'éducation et la formation	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	16
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

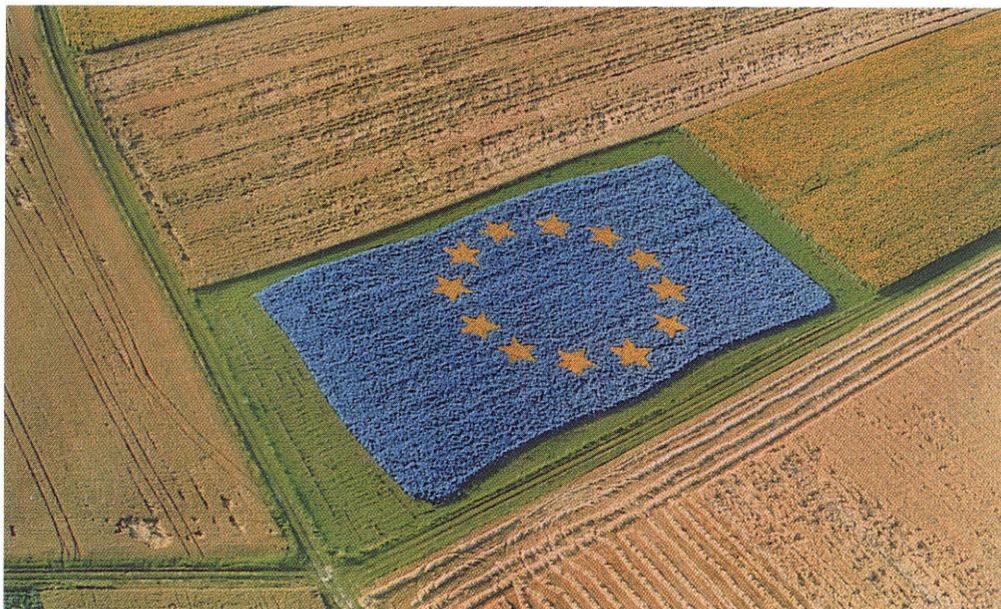
- ***L'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***L'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***L'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
 - **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).
- Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :
- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
 - **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
 - **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
 - **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
 - **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).
- Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

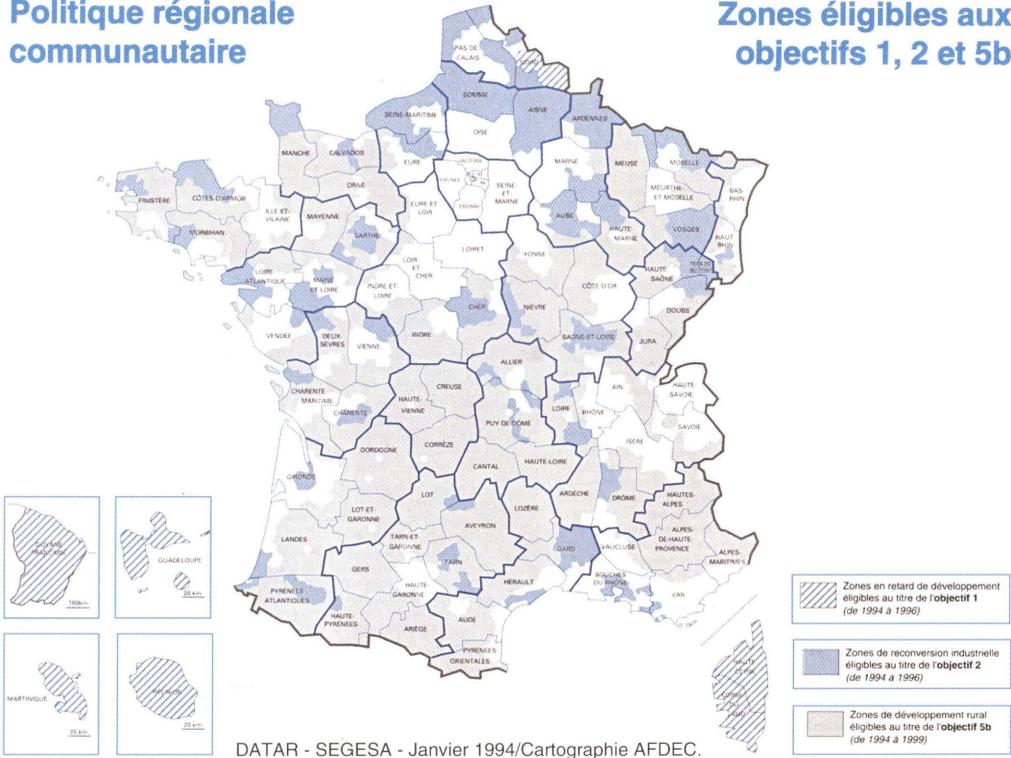
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

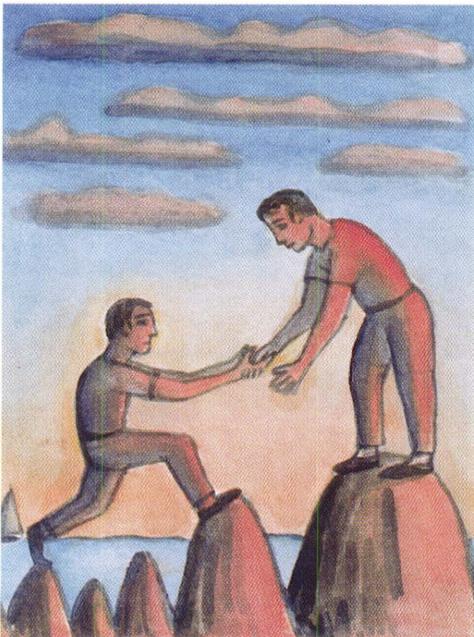
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevèrent à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

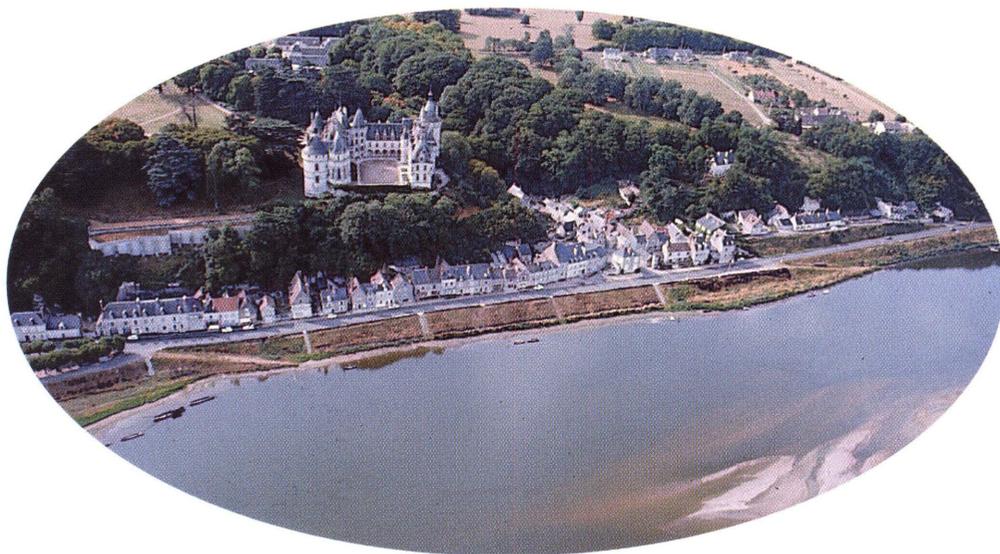
Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Situés au coeur de la façade atlantique de l'Union européenne, au contact du Massif armoricain et du Bassin parisien, les Pays de la Loire, qui s'étendent sur 32 082 km², rassemblent les territoires de quatre anciennes provinces au passé prestigieux : le Pays nantais, le Bas-Poitou, le Maine et l'Anjou. La région offre des horizons diversifiés, associant le bocage vendéen, profondément remanié par le remembrement, les plateaux céréaliers de la Sarthe et les vignobles et les cultures maraîchères du Val de Loire. Sur le littoral, alternent, sous un climat ensoleillé propice au tourisme balnéaire, les côtes rocheuses et les longues plages de sable fin.

En dépit de cette diversité naturelle et de l'attraction des villes extérieures, telles que Rennes et surtout Paris, les Pays de la Loire ont progressivement réalisé leur unité autour de Nantes, 8^{ème} agglomération française, et ont su se forger une image d'espace dyna-

mique, respectueux des équilibres économiques et du cadre de vie.

Disposant d'une superficie agricole utilisée comparable à celle des Pays-Bas, la région s'est hissée au second rang des régions agricoles françaises, derrière la Bretagne. Elle constitue également la 4^{ème} région industrielle nationale. Aux activités anciennes, comme la construction navale, le textile et la chaussure, sont venues s'ajouter des industries modernes telles que la construction automobile, l'électronique et l'aéronautique.

Cette diversité économique n'empêche pas la région de connaître des difficultés liées à la crise de certaines industries et au dépeuplement de nombreux cantons ruraux. Les Pays de la Loire doivent également surmonter le handicap que constitue leur situation périphérique.

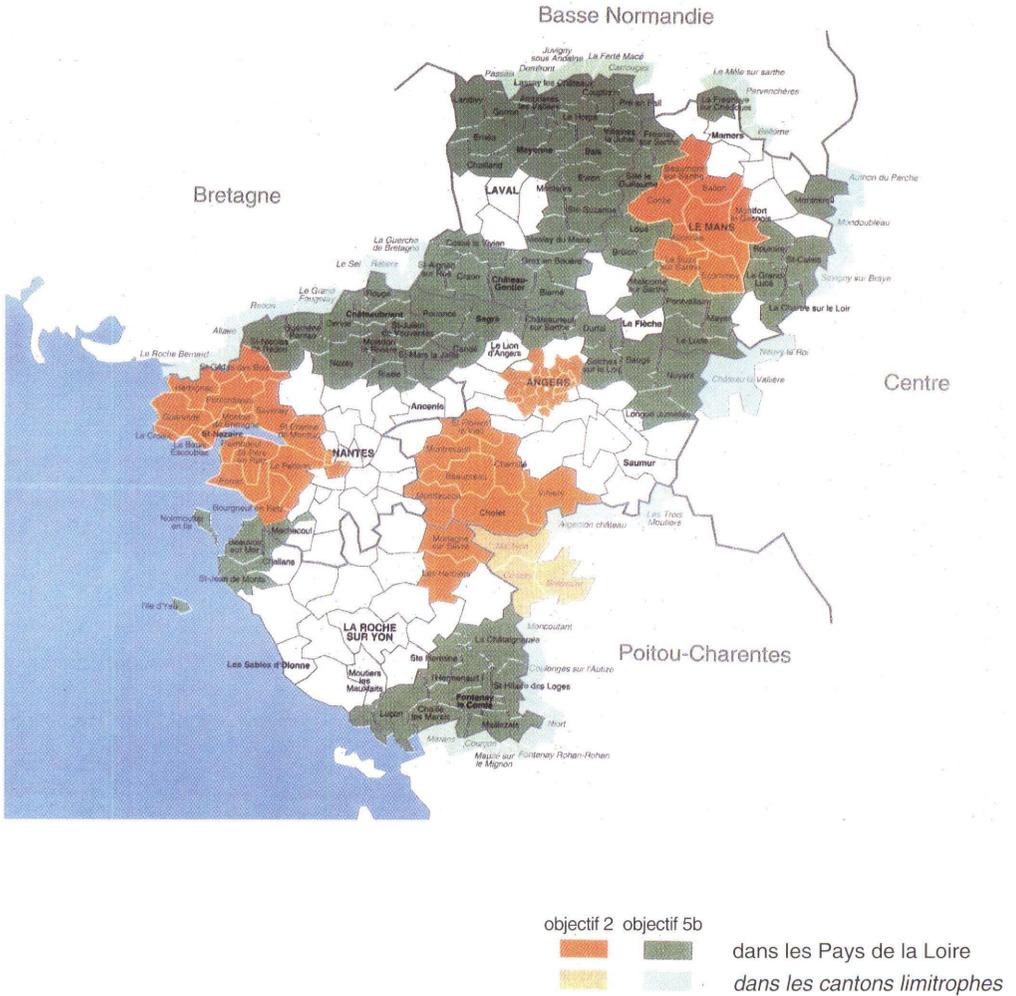
LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ UNE EXTENSION IMPORTANTE DES AIDES

Les Pays de la Loire bénéficient, pour la période 1994-1999, d'une dotation de 1,7

milliard de francs de fonds structurels au titre de l'objectif 5b et de la première phase de l'objectif 2 (1994-1996), auxquels s'ajouteront les crédits complémentaires de la

ZONES ELIGIBLES aux objectifs 2 et 5b 1994 - 1999



objectif 2 objectif 5b



dans les Pays de la Loire
dans les cantons limitrophes

Source : Préfecture de Région des Pays de Loire Service d'Études de S.G.A.R.

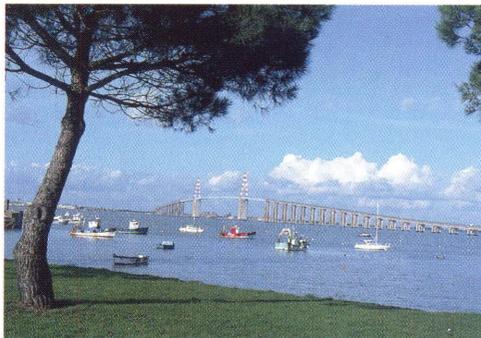
deuxième phase de l'objectif 2 (1997-1999). Cette augmentation, en valeur, s'accompagne d'une forte extension géographique des zones éligibles qui abritent désormais plus de 1,7 million d'habitants, soit le double de la dotation antérieure. Les impératifs demeurent "l'aide aux régions rurales" et "la reconversion des zones industrielles en déclin".

La dotation de l'objectif 5b, **développement des zones rurales fragiles**, atteint, quant à elle, 805 millions de francs et concerne des territoires qui regroupent 593 000 habitants. Là aussi, les zones éligibles ont été considérablement étendues. En effet, elles comprennent désormais la presque totalité du département de la Mayenne, (à l'exception de 4 cantons autour de Laval), 14 cantons de la Sarthe, dont ceux de Loué et de Grand-Lucé, tout ou partie de 15 cantons vendéens (Marais poitevin et Marais breton), sur-tout localisés autour de Fontenay-le-Comte, de Luçon et sur le littoral, 10 cantons de la Loire-Atlantique, situés dans la partie nord, avec par exemple ceux de Châteaubriant, Derval, Guéméné-Penfao et Nozay et tout ou partie de 10 cantons de la bordure septentrionale du Maine-et-Loire (Baugeois-Ségréen).

En ce qui concerne l'objectif 2, c'est-à-dire **la reconversion des régions industrielles**, les nouveaux fonds, qui s'élèvent à 894 millions de francs, concernent 1 139 000 habitants, soit 37% de la population totale. La région vient aussi au second rang national, derrière le Nord-Pas-de-Calais, pour l'importance des crédits alloués. Outre les zones d'emplois de Cholet, Le Mans et Saint-Nazaire, déjà concernées en 1989-1993, et reconduites pour 1994-1999, de nouveaux cantons sont bénéficiaires, en l'occurrence le canton des Herbiers, au sud du Choletais (Vendée), 26 communes de l'agglomération angevine (sauf le canton d'Angers-centre), et, en Loire-Atlantique, 6 cantons riverains de la Loire (Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Herblain-Ouest Indre, les 3ème et 5ème cantons de Nantes, et enfin Bouguenain-Rezé et le Pellerin).

■ LES RÉALISATIONS DE LA PÉRIODE 1989-1993

De 1989 à 1993, les aides communautaires se sont élevées à 1 040 milliards de francs. Durant cette période, les interventions de la Communauté européenne ont essentiellement



privilegié la reconversion industrielle des bassins d'emploi de Saint-Nazaire, de Cholet et du Mans qui regroupent 725 000 habitants. Ces zones ont bénéficié, au titre de l'objectif 2 (1989-1991 et 1992-1993), d'une enveloppe de 545 millions de francs grâce aux dotations du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE).

AIDE À LA RECONVERSION DES RÉGIONS INDUSTRIELLES EN DÉCLIN

La Loire-Atlantique est durement affectée par la crise de la construction navale, malgré le remarquable savoir-faire des Chantiers de l'Atlantique pour la construction de paquebots de luxe et de méthaniers.

Dans le cadre de la reconversion des activités du bassin d'emploi de **Saint-Nazaire**, la Communauté européenne a participé à l'aménagement d'Océanis, pôle de formation et d'activité pour des entreprises de technologie et de services, et a également contribué au renforcement des moyens de recherche de l'IUT et à l'amélioration de la desserte de ce site. Son action a par ailleurs porté, dans le cadre du pôle tertiaire Nord de la ville, sur la réhabilitation du site urbain et sur l'amélioration de la circulation autour de la gare de Saint-Nazaire. Elle a participé à la mise en valeur touristique de la presqu'île de Guérande par l'amélioration des hébergements et la création de circuits de promenade. Pour la période 1989-1993, la dotation du FEDER s'est élevée à 202 millions de francs.

Enfin, le programme **Hors Quota Constructions Navales** a permis de reconvertir des sites dégradés, de favoriser le transfert de

technologie et de faciliter l'embauche de cadres. La Loire-Atlantique, hors agglomération nantaise, a bénéficié à cet effet de 73 millions de francs entre 1987 et 1991

Le bassin industriel du **Choletais** est marqué par une forte implantation d'industries dans le monde rural et par la prépondérance des PME dont certaines ont acquis une grande notoriété. Le secteur industriel s'est diversifié avec l'essor des industries du bois, la construction de bateaux de plaisance et l'agro-alimentaire. Quelques grandes entreprises se sont implantées et les industries textiles et de l'habillement se sont modernisées grâce aux nouvelles techniques de pointe comme la découpe des tissus au laser.

La reconversion et la diversification des activités industrielles choletaises ont profité de l'aide de la Communauté européenne qui a versé, au titre du FEDER, plus de 93 millions de francs sur les deux phases de l'objectif 2 (1989-1991 et 1992-1993). Les fonds structurels ont participé à la mise en service d'un centre polyvalent de formation au sein de la Chambre de commerce et financé la création d'une dizaine de pépinières d'entreprises dans les Mauges. La Communauté européenne a également pris part au développement des programmes de coopération et d'innovation entre les entreprises locales du secteur de la confection et leurs homologues des autres pays européens. C'est le cas du programme Ramicee (Rapprochement des moyens industriels communs des entreprises européennes), consacré aux échanges d'informations entre les entreprises de fabrication de chaussures françaises, italiennes, espagnoles, portugaises et britanniques. C'est aussi le fait du programme Apho (Organisation pour la promotion de l'habillement de l'Ouest), qui a pour objet d'organiser la sous-traitance régionale au service de la demande étrangère,

notamment britannique, allemande et scandinave. Le programme comporte des aides à la formation, à l'analyse des marchés et à la promotion commerciale. Il finance la création d'une banque d'images confiée à l'Institut français de la mode qui permettra d'améliorer la création des modèles et le choix des matériaux.

Le bassin de main-d'oeuvre **du Mans**, après avoir bénéficié de la décentralisation dans les années 1960, a perdu 20% de ses emplois industriels depuis 1982 et le développement du secteur tertiaire, notamment les assurances, ne

suffit pas à réduire le chômage. Face à ces difficultés, la Communauté européenne est intervenue dans plusieurs opérations de développement : elle a pris part à la création d'un centre de transfert de technologie au Mans, qui regroupe des industriels et des



L'Institut technologique européen des métiers de la musique

universitaires dans le domaine des matériaux, de la productique et de l'acoustique. Elle a contribué au désenclavement routier de la technopole et à la création de l'Institut technologique européen des métiers de la musique, spécialisé dans la lutherie et les techniques d'accordement. Elle a aussi pris part à l'aménagement d'un parc de transfert technologique et de pépinières d'entreprises au sein de la technopole de l'Université du Maine. De même, son intervention a permis de reconverter des friches urbaines dans la capitale sarthoise, qui ont fait place à un lycée et à une zone industrielle. Dans les communes de Saint-Jamme et de Mont-Bizot, la Communauté a financé la reconversion d'une ancienne fonderie. Par ailleurs, pour favoriser le développement des activités touristiques, elle s'est impliquée dans la construction d'un Musée de l'automobile au Mans. Pour la période 1989-1993, le FEDER a participé à ces réalisations pour un montant global de 125,5 millions de francs.

LE SOUTIEN DES ZONES RURALES

Cette aide, attribuée au titre de l'objectif 5b, a été essentiellement concentrée sur les 12 cantons de l'est de la Mayenne. Elle a constitué l'autre point fort de l'intervention des fonds structurels, avec une enveloppe de 132 millions de francs. Pour permettre à ces espaces ruraux de conserver leur population et de se développer, la Communauté a encouragé la diversification de leur économie. Pour cela, elle a contribué à l'amélioration des équipements de base indispensables au secteur agricole et à l'agro-industrie par l'électrification et l'adduction d'eau. Le développement des exploitations agricoles et des commerces a été facilité ainsi que des activités industrielles et artisanales. S'y est ajoutée la valorisation du potentiel touristique de nombreux sites, tels que Jublains, Sauges, le Mont-des-Avaloirs, Sainte-Suzanne. Les interventions ont également porté sur la formation et l'appui aux initiatives de développement local intégré dans le cadre du "Comité pour le développement de l'Est mayennais".

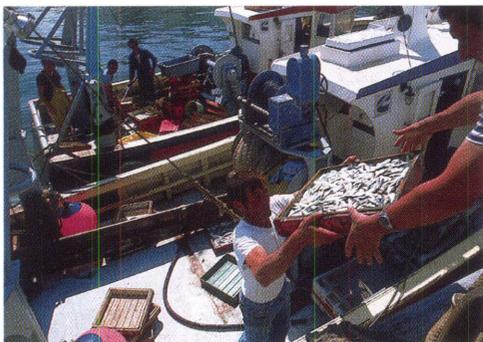
En **Vendée**, la Communauté européenne a apporté son appui, au titre de l'objectif 5a, à des industries agro-alimentaires qui emploient une partie de la population rurale, en particulier une main-d'oeuvre féminine. Elle a notamment contribué, avec plus de 16 millions de francs, à la modernisation de conserveries de poissons, à l'extension de stations de stockage et de conditionnement des pommes de terre et à la construction d'abattoirs. Dans le Maine-et-Loire, la Communauté a surtout aidé des coopératives viticoles et les producteurs de fruits.

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Il est venu en appui des objectifs 2 et 5b et a consacré, chaque année, 185 millions de francs à la région, touchant plus de 22 000



Sainte-Suzanne



personnes. Ses interventions ont privilégié 4 objectifs : la reconversion des zones industrielles ou des bassins d'emploi en crise, le développement des zones rurales, la lutte contre le chômage de longue durée et l'insertion professionnelle des jeunes.

LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Dans la région Pays de la Loire, les programmes d'initiative communautaire ont été dotés d'une enveloppe globale de 106,8 millions de francs pour la période 1988-1993.

L'initiative communautaire **RENAVAL**, destinée à la reconversion des zones de chantiers navals, a concerné, de 1990 à 1993, l'ensemble du département de la Loire-Atlantique. Dotée de

71 millions de francs, elle a soutenu des actions d'aménagement de sites industriels et urbains dégradés, aidé le développement des entreprises et favorisé l'essor du tourisme.

Par ailleurs, le programme **LEADER** a apporté à 12 cantons de l'Est mayennais un total de 13 millions de francs. Cette dotation a permis de renforcer l'assistance technique en matière de développement local, de réaliser des centres de ressources et de développer le tourisme rural et les activités culturelles.

STRIDE, programme en faveur du développement technologique et de l'innovation dans les régions européennes, a reçu 7,3 millions de francs du FEDER. Cinq projets ont été ainsi financés sur les zones d'emploi de Cholet, Le Mans et Saint-Nazaire.

Enfin, huit projets transnationaux sont intervenus en supplément :

- dans le cadre du programme **NOW**, deux projets, dotés de 400 000 francs, ont eu pour objectif l'insertion professionnelle des femmes notamment par la création d'entreprises touristiques en milieu rural ;
- dans le cadre du programme **EUROFORM**, quatre projets visant à l'acquisition de nouvelles qualifications ont été mis en oeuvre pour un montant de 4,8 millions de francs ;
- enfin, dans le cadre du programme **HORIZON**, deux projets bénéficiant d'un budget de 3,5 millions de francs sont consacrés à l'aide aux personnes handicapées.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La région des Pays de la Loire a participé aux politiques et aux actions mises en place dans l'ensemble de l'Union européenne en faveur de la coopération interrégionale, de la recherche-développement, de l'éducation et de la formation.

■ En matière de **coopération interrégionale**, les Pays de la Loire ont été particulièrement

actifs. Ils sont membres de la Commission de l'Arc atlantique, formée en 1989 dans le cadre de la Conférence des Régions périphériques maritimes de la Communauté. Cette commission réunit aujourd'hui 26 régions de l'Union européenne qui s'étendent sur 2 500 km de littoral, de l'Andalousie à l'Ecosse. Elle a pour objet de promouvoir la coopération interrégio-

nale autour de 4 objectifs : développer les relations entre les ports de la façade atlantique, dynamiser les services financiers de haut niveau pour répondre aux besoins des entreprises régionales, améliorer l'exploitation des ressources marines tout en préservant l'environnement, et constituer un véritable réseau de centres de formation supérieure. Le budget de ce programme est de 23 millions de francs, dont 14 sont à la charge du FEDER.

■ La région s'est également impliquée dans de nombreux **programmes de recherche et développement**. Près d'une vingtaine d'entreprises régionales participent, avec des partenaires européens, à des travaux dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, grâce à un soutien européen de 172,3 millions de francs. On peut citer par exemple :

- L'Institut national de la recherche agronomique, qui poursuit des études sur la transformation des déchets agricoles en hydrocarbures ;
- L'Université de Nantes, qui développe de nombreux programmes sur la radioprotection, la biologie et le recyclage des matériaux non ferreux.
- D'autres entreprises et universités, impliquées dans le programme **ESPRIT** pour les logiciels, la bureautique et la microélectronique, et dans le programme **RACE** pour l'introduction des technologies de pointe dans les télécommunications.

■ **Dans le domaine de la formation et de l'éducation**, la région s'est montrée également très active, ce qui lui a permis de bénéficier

d'importants concours des programmes européens spécialisés.

Le programme **ERASMUS** concerne une vingtaine d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur. En 1992, il a permis à plus de 900 étudiants de la région d'effectuer une partie de leurs études dans un autre Etat membre.

Les Pays de la Loire totalisent plus d'une centaine de partenariats de formation, dont le programme Inter-Universitaire de Coopération coordonné par l'Université de Nantes. Ces partenariats concernent notamment les universités de Valence, en Espagne, du Middlesex, au Royaume-Uni, et de Berlin.

Le programme **LINGUA** a octroyé 46 bourses à des enseignants des Pays de la Loire pour qu'ils puissent améliorer leurs connaissances linguistiques par un séjour dans un autre pays de la Communauté européenne.

Grâce au programme **COMETT**, 112 étudiants de la région ont pu effectuer, en 1992, un stage en entreprise dans un autre Etat membre. D'autre part, 145 entreprises de la région, 67 universités et établissements d'enseignement supérieur et 46 organisations professionnelles ont participé à d'autres programmes, tels que Comett-Ouest qui vise à renforcer la coopération européenne et régionale en matière de formation aux technologies de pointe, et Euromatériaux, programme sectoriel qui a établi un inventaire des pôles européens de recherche dans le domaine des matériaux avancés.

Enfin, le programme **PETRA** a offert à une centaine de jeunes le bénéfice d'une formation professionnelle dans un autre Etat de la Communauté européenne.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

La région des Pays de la Loire dispose de solides atouts pour promouvoir son développement dans le cadre européen. Elle peut, tout

d'abord, compter sur la jeunesse de sa population : 36% de ses 3 059 000 habitants ont, en effet, moins de 25 ans. C'est aussi une région



L'aéroport de Nantes

d'initiatives, comme l'atteste son taux de création d'entreprises, bien supérieur à la moyenne nationale. La région dispose de points forts dans le domaine industriel, comme l'agro-alimentaire, les sciences de la mer, l'informatique, les nouveaux matériaux et le génie biologique et médical. Ces activités s'appuient sur un réseau dense de grandes écoles d'ingénieurs comme l'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, l'Institut de recherche appliquée des polymères au Mans et de nombreux IUT. Les technopoles se développent avec, notamment Nantes-Atlantpole, spécialisée dans l'agro-alimentaire, les matériaux, la mécanique, la santé et l'environnement. Angers-Technopole privilégie le génie biologique et végétal tandis que Le Mans se concentre plus particulièrement sur la mécanique, les matériaux et la robotique.

Les Pays de la Loire s'appuient, en outre, sur un cadre privilégié, respectueux du passé et

soucieux de la protection d'un environnement préservé qui offre à leurs habitants une qualité de vie incontestable. Si la pêche et l'élevage marin assurent 15% des livraisons nationales, le tourisme les a supplantés sur le littoral. Il assure déjà 15% du PIB vendéen et la région enregistre 2,5 millions de séjours annuels, ce qui la classe au 6ème rang des régions touristiques françaises.

Pour valoriser tous ces atouts, la région compte sur le développement des infrastructures de transport et sur le renouveau de la façade atlantique de l'Europe. Le port de Nantes-Saint-Nazaire, avec un trafic de plus de 25 millions de tonnes, connaît une croissance continue et dispose de grandes possibilités d'extension. L'aéroport de Nantes diversifie ses liaisons avec les villes européennes et l'achèvement de l'autoroute des estuaires améliorera les relations routières avec l'Europe du nord.

Ces aménagements devraient permettre à la 5ème région économique française de conforter sa place dans le commerce national et de mieux s'intégrer dans l'espace européen. Les Pays de la Loire n'assurent encore que 3,7% des échanges extérieurs français, ce qui les

classe au 11ème rang national. La Communauté, qui assure plus de la moitié des ventes et des achats, fait figure de client privilégié, l'Allemagne devançant l'Italie et le Royaume-Uni.

"Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire."

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional des Pays de la Loire

1, rue de la Loire
44066 Nantes Cedex
Tél : (16) 40 41 41 41
Fax : (16) 40 47 76 85

Préfecture de région des Pays de la Loire

6, quai Ceineray
44035 Nantes Cedex 01
Tél : (16) 40 41 20 20
Fax : (16) 40 41 20 25

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire
44067 Nantes Cedex 02
Tél : (16) 40 41 36 76
Fax : (16) 40 47 66 66

Centre Régional d'Information Jeunesse

28, rue du Calvaire/BP 48
44002 Nantes Cedex 01
Tél : (16) 40 48 68 25
Fax : (16) 41 82 03 79

Euro Info Centre

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire
16, quai Ernest Renaud
Centre des Salorges/BP 718
44027 Nantes Cedex 04
Tél : (16) 40 44 60 64
Fax : (16) 40 44 60 90

Correspondant BC-NET

M. Daniel Jouvenet
Euro Info Centre
(Mêmes coordonnées)

Correspondant BRE

Mme Charlot Blanchard
Euro Info Centre
(Mêmes coordonnées)

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

Agence Liaisons - CEE

228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34